

## LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

(ART. 2.)

(Suite.)



NOUS avons traité des Sociétés condamnées, avec excommunication réservée au Pape. Il en est une autre classe, atteinte, elle aussi, par la condamnation de l'Eglise, toute censure exceptée.

Ecrivons aujourd'hui, quelques lignes à ce propos.

Nul doute n'est possible, les Odd-Fellows, (Compagnons singuliers), les Sons of Temperance, (Fils de la Tempérance), les Knights of Pythias, (Chevaliers de Pythias), rentrent dans cette catégorie.

En preuve : Voici l'extrait d'une lettre de la Congrégation du St. Office, à son Excellence, le Délégué Apostolique des Etats Unis.

20 Août, 1894.

Votre Excellence ne l'ignore pas, les Révérendissimes Archevêques des Etats-Unis ont conféré ensemble, au sujet de trois Sociétés, dont la vitalité s'affirme de plus en plus et de concert dans leurs Provinces respectives.

Il s'agit : des Compagnons singuliers, (Odd-Fellows) des Fils de la Tempérance, (Sons of Temperance) des Chevaliers de Pythias, (Knights of Pythias).

D'un commun accord, leurs Grandeurs ont résolu : de porter intégralement la question au Siège Apostolique.

Or sa Sainteté, le Pape Léon XIII, l'a mise à l'examen, par devant les Eminentissimes Cardinaux de l'Inquisition.

Les Eminentissimes Cardinaux, assemblés en congrégation générale, le mercredi, 20 juin, 1894, après avoir